



L'Interassociation garde le cap



FRANÇOIS JEAN
Président-directeur général

Les démarches de l'Interassociation se poursuivent en vue de réaliser ses trois objectifs prioritaires que sont :

- la reconnaissance des associations de cadres des secteurs public, parapublic et péripublic;
- l'obtention du droit à la négociation de leurs conditions de travail;
- la création de mécanismes de résolution des différends.

Ainsi, en octobre dernier, après avoir informé le comité interministériel et le ministre Whissell de notre insatisfaction vis-à-vis les propositions et dispositions contenues dans le guide de bonne gouvernance, nous avons réitéré notre position dans une lettre datée du 10 janvier 2008 adressée à monsieur Gilles Charland du Secrétariat du Conseil du trésor.

À Montréal, le 27 mars dernier, près d'une centaine de membres des conseils d'administration, des associations regroupées dans l'Interassociation ont tenu une journée d'étude lors de laquelle ils ont pu s'approprier davantage les problématiques rattachées à la non-reconnaissance des associations de cadres, à l'absence de leur droit à la négociation et d'accès en cas d'impasse à un recours à un mécanisme de résolution de différends.

Les interventions, suite aux présentations de nos conférenciers, ont permis de constater que quel que soit le secteur, qu'il soit public, parapublic ou péripublic, les réalités et difficultés vécues par les gestionnaires ont beaucoup de similitudes. Aussi, la légitimité de nos demandes ne fait aucun

doute à nos yeux; particulièrement à la suite d'un récent jugement de la Cour suprême du Canada, nous croyons que :

- le gouvernement du Québec a l'obligation d'établir un véritable régime de négociation collective et non pas un simple processus de consultation;
- le gouvernement du Québec a l'obligation de prévoir un mécanisme de règlement des différends, soit de conciliation ou de médiation, par une personne indépendante.

À Québec, le 10 avril dernier en conférence de presse, monsieur Mario Lecompte, vice-président directeur général de l'Association des cadres du gouvernement du Québec et moi-même avons agi à titre de porte-parole de l'Interassociation pour demander au ministre du Travail, monsieur David Whissell, d'intervenir pour relancer les pourparlers suspendus depuis le début de l'année. L'Interassociation se réunit au cours du mois de mai et décidera alors des prochaines actions à mener.

Il est primordial de suivre l'évolution de cet important dossier, car nous croyons que les trois demandes que nous faisons au gouvernement visent non seulement la promotion et la défense des intérêts professionnels des membres, mais aussi un fonctionnement plus efficace de la prestation de services à la population.

DOSSIER ÉQUITÉ SALARIALE

Les enquêtes supplémentaires sont en cours, votre questionnaire peut faire la différence!

Les travaux d'évaluation des questionnaires se poursuivront à Québec et à Montréal jusqu'au 31 décembre 2008. Si vous avez, récemment, reçu un questionnaire à compléter, votre participation peut faire la différence sur les résultats et les ajustements salariaux à venir.

Pour faire suite à la décision du Conseil du trésor d'inclure les fonctions particulières, les catégories d'emplois et les prédominances ont dû être révisées en fonction de ces nouveaux ajouts. Ce travail est maintenant complété et permet de conclure que le programme d'équité salariale du réseau de la santé et des services sociaux **visent maintenant plus de 6000 individus à prédominance féminine** répartis à travers 1029 catégories d'emplois. L'affichage des catégories d'emplois est prévu pour le mois d'octobre prochain.



GHISLAINE DUMAIS
Deuxième directeur - comité exécutif
de l'AGESSS
Membre du conseil d'administration



CHANTAL GIASSON,
AVOCATE
Conseillère en ressources humaines

		SANTÉ		COMMISSIONS		COLLÈGES		TOTAL	
Prédominance	Catégories	Individus	Catégories	Individus	Catégories	Individus	Catégories	Individus	
F	481	6312	46	714	22	115	549	7141	
H	502	2673	228	2800	90	474	820	5947	
M	46	804	20	2245	8	205	74	3254	
Total	1029	9789	294	5759	120	794	1443	16342	

En lien avec les modifications apportées aux catégories d'emplois, des enquêtes supplémentaires sont nécessaires afin de compléter la démarche d'équité salariale. Depuis le 1^{er} avril dernier, monsieur Réjean Despins, coordonnateur des enquêtes pour l'implantation du programme d'équité salariale du personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, a débuté la vaste opération de collecte de questionnaires manquants auprès des établissements concernés.

Ainsi, récemment, des personnes ont été invitées par leur direction d'établissement à remplir un questionnaire en lien avec la fonction qu'elles occupaient en 2001. À cet effet, monsieur Despins et les personnes-ressources offrent un support à chacun d'entre vous par le biais de rencontres de groupes. Malheureusement, nous constatons jusqu'à maintenant un faible taux de participation de certains établissements.

Chacun d'entre vous, homme ou femme, qui avez reçu un questionnaire, devez savoir que votre participation est essentielle, car plus de 41 % des catégories d'emplois sont représentées par un seul individu. Dans l'éventualité où le nombre de questionnaires nécessaires à l'évaluation de toutes les catégories d'emplois ne serait pas obtenu, l'échéancier de la fin des travaux risque d'être compromis. Votre questionnaire peut donc faire toute la différence pour l'évaluation d'une catégorie d'emploi dans le dossier d'équité salariale et le maintien futur de la rémunération des cadres.

Le site Web de l'Association www.agesss.qc.ca est régulièrement mis à jour et contient tous les documents en lien avec l'équité salariale. Nous vous invitons à le consulter à la rubrique **ÉQUITÉ SALARIALE** pour toute information additionnelle.

